Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 09/04/2024 à 16h02 Réference de l'AR : 054-215401969-20240408-12_2024-DE Affiché le 10/04/2024 ; Certifié exécutoire le 10/04/2024

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

Membres en

exercice

18

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de Membres					
es en ice	Présents	Votants			
	14	14			

Date de convocation 4 avril 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

<u>Présents</u>: Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.

Absents: .

Représentés: Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Christian BOURGAUX à Cathy GREINER.

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Attribution des subventions aux associations

+ 4

pouvoirs

N° de délibération : 12 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

Dominique ROUSSEAU, Vice-Président de la commission « vie associative » rappelle l'attachement de la commune à la vie associative locale et informe l'assemblée que le Conseil Municipal procède à la répartition des subventions.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les subventions feront l'objet d'un vote individuel, mais certains conseillers n'y prendront pas part lorsque la subvention concerne l'association au sein de laquelle ils exercent une responsabilité au sein du Bureau.

Si des conseillers municipaux sont concernés, le Maire propose donc un vote en deux temps :

- 1. Un vote pour les associations dont aucun conseiller municipal n'est membre du Bureau,
- 2. Un vote pour les associations concernées.

Lors de ces votes, les conseillers municipaux intéressés quitteront alternativement la séance au moment de la décision pour leur association afin de ne pas influencer les autres membres du conseil municipal.

Dominique ROUSSEAU présente les différentes propositions qui ont été étudiées et validées par les membres de la commission (voir tableau ci-dessous).

Association	Subvention versée en 2023	Subvention demandée en 2024	Subvention accordée en 2024
ANCIENS COMBATTANTS	450 €	850 €	600€
FLAV'BIKE		0€	300 €
CREA PASSION	300€	300 + 200 SACEM	500€
ARPA	1 500 €	1 700 €	1 500 €
AMIS DE L'ORGUE	600€	500 €	150 €
SOUVENIR FRANCAIS	400 €	200 €	200 €
FLAV'DANSE	500€	400 + 100 Pass sports	500€
FLAM 54	350€		
ASF BADMINTON		500 €	500€
ASF TENNIS DE TABLE	100€	150 €	150 €
LES TRAITS VIVANTS	500€	800€	500€
HBCFFR	4 000 €	4 500 €	4 500 €
FCRFMM	700 €	1 000 €	800€
LOISIR ET CULTURE	600€	600€	500€
NANCY VOL LIBRE	100€	100 €	100 €
FAMILLES RURALES	1 800 €	2 800 €	2 000 €
L'ATELIER		600 €	300 €
	11 900 €	15 300 €	13 100 €

Chaque subvention ayant été votée, le tableau est approuvé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Marcel TEDESCO, Maire

......

MARCEL TEDESCO 2024.04.09 15:52:54 +0200 Ref:6304938-9431857-1-D Signature numérique Maire